



Rapport de gestion 2007

Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB





Sommaire: Avant-propos...3 / Impact sur l'environnement et exploitation de sable et gravier...4 / Obligation du filtre à particules – l'ASGB prend position...6 / «Je me considère comme un poste d'aiguillage des compétences» Entretien avec Giuseppe Manitta...8 / L'auriez-vous cru?...10 / Echange inhabituel: survêtement contre cravate...12 / Nouveau site pédagogique à Ménières...18 / Le matériau de construction devient objet de design...20 / Rapport de gestion 2007 – résumé...23 / Remerciements...26

Impressum: idée, concept et réalisation: CMM – commission Marketing/Média ASGB – en collaboration avec kpm, kästli projektmanagement GmbH, Berne **Textes:** Franziska Frey, Curt Mayer, Martin Weder **Rédaction:** Franziska Frey, kpm, Berne **Photos:** Beat Haller, Berne, Verena Gerber-Menz, Berthoud et Jean-Jacques Ruchtli, Aarau **Graphisme:** Pedä Siegrist, Berne **Impression:** Jost Druck AG, Hünibach

AVANT-PROPOS



L'année 2007 s'est, dans les grandes lignes, révélée satisfaisante économiquement pour notre branche. Dans certaines régions, la production s'est à nouveau accrue. Toutefois, le niveau des prix demeure stagnant – et ce à un plancher plutôt bas.

Défense des intérêts de la branche des graviers et du béton, expansion des prestations de services de l'Association, responsabilité totalement assumée en tant que branche envers la nature et la société: tels sont les thèmes qui ont caractérisé l'activité de l'ASGB en 2007. Une année passionnante, remplie d'activité intense, est derrière nous. Grâce à son travail opiniâtre et professionnellement qualifié, l'ASGB a pu de nouveau donner des impulsions déterminantes.

Du point de vue politique, les thèmes aménagement du territoire, air, nature et recyclage ont été au premier plan. Dans le secteur technique, il s'agissait surtout de suivre et d'accompagner encore la mise en œuvre des nouvelles normes européennes pour le béton et les granulats pierreux. De manière cohérente, nous avons élaboré des solutions qui contribuent à préserver la marge de manœuvre des chefs d'entreprise. Dans le dialogue avec d'autres associations et les offices fédéraux, nous nous sommes engagés afin que les objectifs de notre branche soient pris en considération et mis en œuvre. Dans ce domaine, les succès rapides sont rares. Dans la règle, il s'agit plutôt de déployer des efforts de façon continue, de soumettre des propositions rationnelles et de chercher dans le dialogue des solutions répondant aussi à nos besoins. Cela exige de la compétence

professionnelle, de la persévérance, de l'intuition, une riche gamme d'idées novatrices et la capacité de s'imposer.

Ont des échos positifs parmi nos membres les prestations de services du secteur spécialisé ASGB «nature et environnement». Cela me réjouit spécialement pour les raisons suivantes: non seulement nous tenons énormément à ce que notre branche assume sa responsabilité d'entrepreneur au sens général du terme, mais nous aimerions que cet engagement soit aussi visible vers l'extérieur. Notre Inspectorat est de plus en plus couronné de succès. Depuis 33 ans il contribue à ce que dans nos centres d'exploitation et entreprises la protection de l'environnement et la santé des collaborateurs soient prises au sérieux. Avec le fonds de recultivation ASGB lancé en 2007, des secteurs d'activité supplémentaires s'ouvrent pour l'Inspectorat.

En 2007 également, mes deux vice-présidents Marius Jungo et André Renggli, ainsi que les autres membres du comité, m'ont soutenu de manière efficace. Et j'ai bénéficié à nouveau de l'appui dynamique de Martin Weder, des collaborateurs(trices) de l'Office central et des commissions techniques. A tous et à toutes va ma reconnaissance sincère! Et je tiens spécialement à remercier chacun de nos membres pour son précieux soutien d'ordre financier et personnel. Vous pouvez en être certains: nous ferons, à l'avenir aussi, un usage judicieux des moyens mis à notre disposition et nous réjouissons de nous engager encore pour défendre vos intérêts.

Jacques Grob, président ASGB

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPLOITATION DE SABLE ET GRAVIER

LE THÈME ENVIRONNEMENT EST DANS TOUTES LES BOUCHES. L'ENVIRONNEMENT JOUE UN RÔLE IMPORTANT AUSSI DANS L'EXPLOITATION DES GRAVIÈRES. LES BESOINS ENVIRONNEMENTAUX SONT PRIS EN CONSIDÉRATION DANS L'EXPLOITATION DES GRAVIÈRES. LES EXPLOITANTS DE GRAVIÈRES CHERCHENT TÔT LE DIALOGUE AVEC LES ORGANISATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.



M. Weder, chaque projet d'exploitation de gravière subit une étude d'impact sur l'environnement. Sur quoi portent exactement ces contrôles?

On examine quelles seront les conséquences de l'exploitation pour la qualité de la nappe phréatique, de l'air et du sol, ainsi que pour la diversité de la faune et de la flore.

Quelles mesures prend-on par exemple pour protéger la nappe phréatique?

En Suisse, les gravières sont, après l'exploitation, remblayées exclusivement avec des déblais non pollués. En outre, nous avons les prescriptions les plus sévères du monde concernant la protection des eaux. Les gravières sont situées chez nous en majeure partie en dehors des zones de protection de la nappe phréatique. Contrairement aux pays voisins, chez nous l'exploitation de gravier dans la nappe phréatique n'a pas grande importance quantitativement. De plus, la surveillance des gravières est relativement simple, des dangers éventuels pouvant être re-

pérés et combattus de bonne heure. Toutes ces mesures contribuent à minimiser le risque de pollution des eaux.

Pouvez-vous citer d'autres mesures propres à améliorer la compatibilité environnementale des gravières?

Nos directives autonomes de l'Association jettent les bases d'une recultivation méthodique après achèvement de l'exploitation et de la création de nouvelles aires naturelles se caractérisant par d'intenses activités biologiques. De nombreux exploitants de gravières ont équipé depuis plus de dix ans leurs machines de chantier avec des filtres à particules, pour autant que cela s'avère rationnel du point de vue technique et économique. Autres mesures très fréquentes pour accroître la compatibilité avec l'environnement: le remplacement de dumpers par des convoyeurs à bande, la mise en œuvre de mesures visant à réduire le CO₂ en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie suisse (AEnEC), et la réduction au minimum des trajets de transport par la situation décentralisée d'un grand nombre de petits centres d'exploitation.

La branche sable, gravier, béton approuve-t-elle le fait qu'en 2007 l'obligation de procéder à une étude d'impact

Suite à la page 7



OBLIGATION DU FILTRE À PARTICULES: L'ASGB PREND POSITION

L'exécution des prescriptions concernant la réduction de la suie de diesel émise par les machines de chantier doit être uniformisée à l'échelle nationale. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mis en consultation une modification de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair), qui prévoit l'introduction par étapes de nouvelles valeurs-limites de suie pour toutes les machines de chantier utilisées dans l'exploitation du sable et gravier: or ces valeurs-limites ne peuvent être atteintes qu'à l'aide de systèmes de filtres à particules. Les limitations d'émissions pour machines de chantier dans l'Union européenne vont moins loin. C'est pourquoi une procédure internationale de notification est mise en œuvre parallèlement à la consultation. L'ASGB rejette le projet mis en consultation, pour les raisons suivantes:

- Cette proposition menace l'existence de nombreuses exploitations de sable et gravier et centrales à béton, actives notamment dans les régions frontalières. Elle favorise fortement les offreurs étrangers, produisant sans filtres, par rapport aux offreurs suisses, même si ces derniers n'équipaient aucune machine de chantier avec un filtre à particules. Elle met en jeu à la légère les places de travail de l'industrie suisse des gravières et favorise des méthodes de production avec de longs trajets de transports, des émissions élevées de CO₂, de NO_x et de suie de diesel.
- L'équipement après coup de machines de chantier dans les gravières avec des filtres à particules n'est pas conforme à l'état de la technique, car des résultats d'enquêtes montrent qu'env. 15% des filtres à particules, montés au cours des cinq dernières années sur des machines de chantier dans des gravières, ont rendu l'âme entre-temps, ont été démontés et ont dû être remplacés.
- Ce projet est juridiquement illicite, car il contrevient au droit constitutionnel et environnemental. Il constitue en outre une entrave au commerce, qui aurait dû être préalablement justifiée par le Parlement.
- Aujourd'hui déjà 50% des gaz d'échappement émis par les machines de chantier dans les gravières proviennent d'engins qui ont été équipés volontairement de filtres à particules. Cette proportion élevée montre que la branche des sables et graviers prend au sérieux les problèmes environnementaux. Ainsi des prescriptions impératives sont superflues.



sur l'environnement (obligation relative à l'EIE) ait été assouplie?

Dans la règle, les exploitants de gravières cherchent suffisamment tôt le dialogue avec les organisations de protection de l'environnement. Cette démarche a pour but d'intégrer le plus tôt possible tous les intéressés et les personnes concernées dans le projet d'exploitation et le processus, et d'élaborer des solutions qui bénéficient d'un large appui et soient acceptées. C'est pourquoi notre branche n'a pas besoin d'un assouplissement de l'obligation de l'EIE. Toutefois, nous approuvons les changements de la législation y relatifs, car ils contribuent à la renonciation aux rapports superflus et aux procédures concomitantes. Il en résulte une plus grande attractivité du site économique Suisse.

Le projet d'Ordonnance prévoit, en tant que nouveauté, que désormais toutes les entreprises productrices de béton et de revêtements soient assujetties à l'obligation EIE. Comment jugez-vous cette mesure?

Nous sommes convaincus que cette proposition est inacceptable. Les entreprises productrices de béton et de revêtements représentent un danger pour l'environnement au maximum dans une mesure extrêmement limitée et exclusivement dans le secteur des émissions relatives au trafic. Dans une petite centrale à béton, il n'arrive que deux ou trois camions en une heure de travail. Les émissions qui en résultent sont infiniment plus faibles que par exemple celles d'un parking à étages de 500 places ou d'un centre commercial avec une superficie de 7'500 m². Or, tous deux peuvent être construits sans étude préalable d'impact sur l'environnement. Si toutes les installations comparables, quant aux risques environnementaux, aux entreprises productrices de béton et de revêtements étaient assujetties à l'obligation EIE, il en résulterait une gigantesque surcharge de travail administratif. En outre, le projet est en contradiction avec la volonté du Parlement, car ce dernier veut, d'une manière générale, assouplir l'obligation EIE. Pour toutes ces raisons, il faut rejeter un assujettissement des entreprises productrices de béton et de revêtements à l'obligation de l'EIE.

Quelles mesures doivent-elles à l'avenir être au premier plan pour favoriser durablement la compatibilité avec l'environnement?

D'après notre expérience, ce sont les solutions se basant sur l'initiative personnelle du chef d'entreprise qui sont

les meilleures. Les prescriptions officielles de caractère obligatoire sont des échecs dans bien des cas, car elles découlent de conditions étrangères à la pratique ou ignorent des implications internationales. Si toutefois on réussit à motiver les chefs d'entreprise pour qu'ils assument leurs responsabilités, il en résulte régulièrement des solutions convaincantes du point de vue écologique et économique, et aptes à s'imposer. Représente à cet égard un exemple frappant la Fondation Nature et Economie. Elle a été fondée il y a 10 ans par l'Association suisse de l'industrie du gaz, l'OFEFP (organisation ayant précédé l'OFEV) et notre Association. Aujourd'hui déjà, plus de 300 aires d'exploitation, avec une surface globale de plus de 16 millions de mètres carrés, ont été distinguées par la Fondation Nature et Economie en tant que parcs naturels. ■

MARTIN WEDER

Martin Weder est depuis 1995 directeur de l'ASGB et des organisations qui l'ont précédé. Economiste (lic.rer.pol.), il est marié et père de deux enfants adultes. Dans ses loisirs il fait du sport (surtout windsurfing et snowboard) ou se consacre à la culture.

«JE ME CONSIDÈRE COMME UN POSTE D'AIGUILLAGE DES COMPÉTENCES, QUI ASSIMILE LES TENDANCES TECHNIQUES LES PLUS RÉCENTES, LES ANALYSE ET LES TRANSMET DE MANIÈRE COMPACTE»

A MI-SEPTEMBRE 2007, GIUSEPPE MANITTA A ASSUMÉ AUPRÈS DE L'ASGB L'IMPOR-
TANTE FONCTION DE RESPONSABLE DU CENTRE TECHNIQUE. EN QUOI CE POSTE EST-
IL SI IMPORTANT? A QUELS THÈMES GIUSEPPE MANITTA CONSACRE-T-IL L'ESSEN-
TIEL DE SES EFFORTS? DANS L'INTERVIEW CI-DESSOUS, L'INGÉNIEUR CIVIL DE 35
ANS DONNE UNE VUE D'ENSEMBLE DE SON ACTIVITÉ PLEINE DE RESPONSABILITÉ.



M. Manitta, quelles sont les principales fonctions du responsable technique?

Mon travail se répartit en trois secteurs principaux: le premier comprend les objectifs techniques et environnementaux de notre branche, dont je m'occupe. Je mets à la disposition de différents organes techniques d'Associations et de normalisation mon savoir spécialisé et je m'efforce d'influencer la

genèse des réglementations techniques qui nous concernent. Le deuxième domaine est constitué par la solution de branche sécurité au travail et protection de la santé des secteurs spécialisés sable, gravier, béton, recyclage, enrobés et pompes à béton, dont j'assume la responsabilité. Comme troisième secteur, je dirige l'organisme d'inspection et de certification de l'Association suisse de surveillance pour matériaux de construction pierreux (ASMP) et je suis, dans cette fonction, compétent pour l'octroi des certificats de production sur la base du rapport de surveillance, ainsi que pour la direction des auditeurs.

Comment l'ASGB influence-t-elle la normalisation?

Vu que la Suisse s'est engagée, dans le cadre des négocia-

tions bilatérales, à reprendre les normes européennes, l'influence des organisations nationales sur l'élaboration des normes est limitée. On dispose d'une faible marge de manœuvre uniquement pour la rédaction d'éventuels appendices nationaux. D'une part, nous nous efforçons, au sein des organes de l'Association suisse des professionnels de la route et du trafic (VSS) et de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (sia), de prendre de l'influence sur les appendices nationaux. Des représentants de notre Association siègent et travaillent dans les organes créateurs de normes. D'autre part, nous faisons valoir, d'entente avec d'autres Associations européennes des graviers et du béton, ainsi qu'avec les représentants du Comité européen de normalisation (CEN), nos vœux et objectifs dans le processus européen d'élaboration des normes. Dans ce contexte, les Associations européennes jouent un rôle important. Certes, il ne faut pas surestimer l'influence de la Suisse dans le cadre du CEN.

En quoi consistent vos tâches dans les secteurs sécurité au travail et protection de la santé?

Je développe et perfectionne continuellement notre solution de branche sécurité au travail et protection de la santé. Ainsi est garantie, à l'avenir également, une solution de branche attrayante et remplissant les exigences de la com-



L'AURIEZ-VOUS CRU? CHIFFRES ET FAITS CONCERNANT LE GRAVIER ET LE BÉTON (BASE: ANNÉE 2006)

Production granulats pierreux Suisse

28,08 millions m³ / 47,74 millions t

Besoin en granulats pierreux Suisse

33,98 millions m³ / 57,77 millions t

Production granulats pierreux Suisse pour béton

18,13 millions m³ / 30,82 millions t

Production granulats pierreux Suisse pour enrobés

3,02 Mio. m³ / 5,13 Mio. t

Production enrobés de l'industrie suisse des enrobés¹

3,18 millions m³ / 5,40 millions t

Production béton Suisse

15,11 millions m³ / 36,26 millions t

Besoin en béton Suisse

15,56 millions m³ / 37,34 millions t

Chiffre d'affaires industrie suisse graviers et béton

Fr. 1'795 millions

Nombre entreprises suisses gravières et béton

ca. 490

Effectif

4'000

Investissements branche graviers et béton Suisse

Fr. 250 millions

Degré organisation production granulats pierreux

>85%

Degré d'organisation production sable et gravier

>95%

¹ Rapport annuel 2007 de l'industrie suisse des enrobés (SMI)
Autres sources: calculations et estimations internes ASGB.



mission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). Le développement de la solution de branche comporte aussi des tâches axées sur la pratique et conceptuelles, comme par exemple l'élaboration de nouvelles checklists ou fiches techniques, et l'organisation de formations et d'inspections.

Quels sont vos objectifs primordiaux concernant vos tâches?

J'attribue une grande importance à ce que nos activités soient orientées en fonction du client. C'est pourquoi notamment je m'efforce de collaborer étroitement avec nos membres. En outre, je me considère comme un centre de compétences et un poste d'aiguillage des compétences, qui assimile les tendances techniques les plus récentes, les analyse et les transmet de manière compacte. Constituent un avantage dans ce contexte mes connaissances des langues étrangères, outre le français, je parle aussi couramment l'italien (2^{ème} langue maternelle).

Dans les premiers mois de votre activité, quelle impression avez-vous eue de l'ASGB et de ses membres?

L'ASGB est une organisation fascinante visant le rassemblement d'intérêts. J'ai été frappé en constatant le grand nombre de délégués d'entreprises qui apportent leur know-how dans les diverses commissions techniques. Il en résulte des prises de position bien fondées du point de vue professionnel et pouvant être adoptées et défendues par la branche. C'est une condition importante pour un lobbying couronné de succès. L'ambiance de travail transparente m'a aussi plu. Lors des séances, on discute toujours de manière animée, et on cherche avec persévérance des solutions prometteuses et avec lesquelles la branche peut s'identifier.

Quels sont les thèmes techniques les plus importants des prochaines années?

Concernant le béton, on procédera en 2010 à une révision de la SN EN 206-1:2000. Pour pouvoir faire valoir efficacement nos objectifs, il importe de les présenter et de les expliquer le plus tôt possible. C'est pourquoi l'ASGB a constitué un groupe de travail adéquat. En 2008, nous étudierons de manière intensive cette révision. Concernant les granulats pierreux, les quatre normes EN 12620:2002, EN 13043:2002, EN 13139:2002 et EN 13242:2002 devront, dès 2010, être intégrées dans un nouveau – et unique – règlement. Et nous nous concentrerons sur le recyclage, qui revêt une importance croissante. ■

GIUSEPPE MANITTA

Giuseppe Manitta, âgé de 35 ans, a succédé en septembre 2007 à Guido Frenzer auprès de l'ASGB. Ingénieur diplômé EPF, il est actif depuis 10 ans dans la branche de la construction et peut, dans sa nouvelle fonction, faire valoir de manière optimale sa solide expérience professionnelle. Giuseppe Manitta est marié et père de deux enfants, Marco, âgé de 4 ans, et Matteo, qui a deux ans. Durant ses loisirs, il aime le bricolage, pratique le spinning ou se distrait avec son PCV. Il habite avec sa famille à Oftringen.

ECHANGE INHABITUEL: SURVÊTEMENT CONTRE CRAVATE

QUI NE RÊVE PAS D'ÉCHANGER, AU MOINS POUR UN JOUR, LE PC CONTRE UN OUTIL ET APRÈS UNE JOURNÉE DE TRAVAIL CERTES DURE, MAIS SATISFAISANTE, D'AVOIR SOUS LES YEUX, D'ADMIRER ET DE TOUCHER LE RÉSULTAT CONCRET DE SES EFFORTS? ET LE SOIR, ÉPUISE MAIS CONTENT, D'ÉTENDRE AU LIT SES MEMBRES FATIGUÉS PAR UN TRAVAIL INHABITUEL ET DE SOMBRER DANS LES BRAS DE MORPHÉE? POUR ENVIRON 20 COLLABORATEURS(TRICES) DE L'UBS CELA EST DEvenu RÉALITÉ - ILS ONT TRANSFORMÉ UNE PARTIE D'UNE GLAISIÈRE ENVAHIE PAR LA VÉGÉTATION EN UN PRÉCIEUX BIOTOPE POUR LA FLORE ET LA FAUNE.

Air frais au lieu d'air conditionné, grondement des machines de chantier au lieu du ronron du PC, gravier au lieu de papier et survêtement au lieu de cravate: telle a été l'expérience originale vécue par environ 20 collaborateurs(trices) de l'UBS dans une glaisière près de Lucerne. Le groupe s'était annoncé pour du travail volontaire dans ce centre d'exploitation. Cet engagement d'une journée est une des nombreuses possibilités de travail volontaire offertes par l'UBS pour des projets d'ordre social ou environnemental. Des collaborateurs(trices) de tous les échelons hiérarchiques peuvent ainsi fournir une contribution à la collectivité.

Beat Haller, responsable «nature et environnement» de l'ASGB, a équipé le matin les 20 volontaires de pelles, pioches et faux, servant à sarcler et élaguer. Le but était de créer dans la gravière un nouveau biotope, surtout pour des sonneurs à ventre jaune, des crapauds calamites et des épilobes avec feuilles de romarin. On sue, on creuse, on scie et on élague. Résultat: de nouvelles mares, des tas de bois et de pierres et des aires avec des plantes rares.

INHABITUEL, MAIS TRÈS SATISFAISANT

Cet engagement inhabituel a été pour les collaborateurs(trices) UBS une expérience inoubliable – malgré la pluie de la veille et la boue dans laquelle on s'enfonçait par moments. «Enfin mon corps a pu pour une fois s'éclater. Le travail astreignant m'a procuré un grand plaisir. En outre, nous avons observé bien des animaux rares, par ex. une salamandre», déclare un de ces «pionniers», qui normalement analyse des demandes de crédit. «Il est fascinant de voir d'où provient notre matière première principale et comment la branche s'efforce de respecter la nature dans son travail», déclare la responsable de la formation de l'UBS. Elle souligne aussi combien les échos sont positifs parmi les participants. «Outre la collectivité, les collaborateurs(trices) profitent aussi de ces engagements. Ils découvrent un monde tout nouveau». Une juriste UBS ajoute: «Travailler à l'air libre est un changement bienvenu pour des employés de bureau. Si l'UBS, conjointement avec l'ASGB, donne à ses collaborateurs(trices) la possibilité de s'engager volontairement, il faut soutenir cette initiative».



Les participants recommandent-ils de tels engagements?
«Dans tous les cas. Cela est une diversion au travail quotidien et on fait quelque chose de bien – je répéterais volontiers cette expérience.»

PLUSIEURS GAGNANTS

En ce jour, non seulement les collaborateurs(trices) UBS ont été gagnants, mais la nature en a profité également. Tout fier, Beat Haller raconte que là où, avant le déploiement dynamique de ces efforts, une croissance sauvage caractérisait le paysage, la nature a immédiatement commencé à s'éclater dans les oasis nouvellement créées. «On entend les grenouilles et les crapauds coasser, et la couleuvre à collier prend un bain de soleil sur l'aire ouverte de gravier qu'on vient de créer».

GRAND SUCCÈS DE CES ACTIONS

Depuis 2006, l'UBS organise avec grand succès des journées de travail telles que celle décrite ci-dessus. Ainsi par exemple, une semblable journée de travail a été organisée, conjointement avec Swisscom, dans une gravière soleuroise. Dans le canton de Berne, la Fondation Paysage et Gravier organise déjà depuis de nombreuses années des visites didactiques de gravières pour les classes d'école. En collaboration avec la Fondation Nature et Economie, on a mis sur pied dans toute la Suisse, en 2007, de nombreux «events» en faveur de la nature. Ainsi par exemple, de nombreux exploitants de sable et gravier ont invité des enfants dans la gravière et leur ont donné la possibilité de connaître de près la faune et la flore très variées. Toutes ces actions illustrent l'importance primordiale des gravières en tant que genèse de la plus importante matière première, constituant la base de la construction, de l'habitat et des grands travaux: en bref, un facteur primordial de notre qualité de vie. ■

**Un engagement dans une gravière vous intéresse-t-il?
L'Office central ASGB (tél. 031 326 26 26) vous renseigne
volontiers.**







NOUVEAU SITE PÉDAGOGIQUE: LA GRAVIÈRE DE MÉNIÈRES

UN CHARGEMENT DE CAMION PAR HABITANT ET PAR AN: TEL EST EN SUISSE LE BESOIN DE GRAVIER. LA DEMANDE ANNUELLE DE GRAVIER S'ÉLÈVE À ENV. 20 MILLIONS DE MÈTRES CUBES. LES GRAVIÈRES SONT À L'ORIGINE DE CETTE PRÉCIEUSE MATIÈRE PREMIÈRE – LA SEULE EN SUISSE – QUI EST PRÉSENTE EN GRANDES QUANTITÉS DANS NOTRE PAYS. LES GRAVIÈRES SONT DONC LA BASE DE LA PLUPART DES BÂTIMENTS OÙ NOUS HABITONS, TRAVAILLONS ET PASSONS NOS LOISIRS.

Cependant, les gravières ne sont pas uniquement à l'origine de cette matière première minérale, la plus importante à l'échelle mondiale. Autrefois se trouvaient le long du cours des rivières de grandes surfaces de gravier ouvertes, traversées de nappes d'eau durables ou temporaires et d'amas de bois. Ces aires constituaient des biotopes pour d'innombrables plantes et animaux. Aujourd'hui, presque tous les fleuves et rivières sont plus ou moins canalisés. Il en est résulté la disparition des vastes zones de rives, riches en structures, avec leur multiplicité d'espèces. Or l'exploitation de gravier offre un substitut. Les travaux d'excavation, de pelletage et de déblayage créent constamment de nouvelles aires de gravier, temporaires et riches en structures. Il en résulte de précieux biotopes abritant de nombreux organismes vivants.

Avec ses sites pédagogiques, la branche des graviers ne se contente pas d'accorder de l'espace à la nature. La gravière offre de multiples possibilités de contact intime avec la nature, les sites pédagogiques permettant de faire valoir pleinement ces chances. Ainsi par exemple Beat Haller, responsable nature et environnement de l'ASGB, a créé dans la gravière Ménières de Bersier SA, conjointement avec les collaborateurs de Bersier SA, Avry-sur-Matran, et des écoliers un véritable paradis pour animaux, plantes et pour les êtres humains. On y a aménagé par des efforts communs diverses stations sèches, des zones hu-

mides durables ou temporaires et d'innombrables petites structures. Un véritable bijou, où on rencontre, à proximité immédiate des grosses machines de chantier et dépôts de gravier, une extraordinaire diversité d'espèces: par exemple des espèces rares, telles qu'épilobes à feuilles de romarin, lézards agiles, crapauds calamites et sonneurs à ventre jaune.

«Autrefois, la gravière était à nos yeux un gros trou, d'où les camions acheminaient les matériaux de construction. Aujourd'hui, la gravière en noir/blanc a pris des couleurs. Elle n'est plus seulement à l'origine de la matière première gravier, mais elle s'est transformée en un riche biotope», raconte Patricia Michel, institutrice à Ménières. Elle donne régulièrement des leçons à ses élèves dans la gravière. «Les enfants aiment construire des gîtes pour lézards agiles et observent avec joie comment les animaux se cachent dans l'étang près du tronc d'arbre.» Alexandre Mauron, collaborateur pédagogique au département de l'éducation du canton de Fribourg, complète: «Le désir de savoir des enfants est encouragé et ils expérimentent la nature avec plusieurs sens: ils voient, sentent et touchent. Cela représente une pédagogie spécialement attrayante et féconde.» Pour lui les sites pédagogiques sont précieux, car l'acquisition des connaissances par la pratique dans la nature est un complément rationnel à la pédagogie «traditionnelle». ■



Jusqu'à ce jour, il existe en Suisse deux sites pédagogiques de gravières: à Rubigen (BE) et Ménières (FR). En outre, des sentiers didactiques ont été aménagés dans diverses gravières. Un réseau de 87 gravières a été distingué par la Fondation Nature et Economie comme espace proche de la nature.

Aimeriez-vous visiter une gravière et expérimenter de près l'interaction entre exploitation, matière première et nature? L'office central ASGB (031 326 26 26) vous aide pour l'organisation d'un engagement visant la protection de la nature ou une excursion dans une gravière.

CANTON DE VAUD: CONTRAT AVEC L'INSPECTORAT ASGB

Le canton de Vaud a conclu un contrat avec l'ASGB. Le canton charge l'Inspectorat autonome de l'Association de surveiller une fois par an tous les centres d'exploitation et places de recyclage du canton. Les rapports de surveillance constituent une base importante pour le canton, afin de garantir en permanence un approvisionnement en matières premières rationnel du point de vue écologique et économique.

LE MATÉRIAU DE CONSTRUCTION DEVIENT OBJET DE DESIGN

GRIS, ENNUYEUX, FADE, TRISTE – CETTE DESCRIPTION DU TEMPS DE NOVEMBRE EN SUISSE S'APPLIQUERAIT, SELON UN PRÉJUGÉ COURANT, SOUVENT AUSSI AU BÉTON. CE MATÉRIAU DE CONSTRUCTION UNIVERSEL EST FRÉQUEMMENT ENCORE SOUS-ESTIMÉ. CELA POURRAIT BIENTÔT CHANGER, CAR DES DESIGNERS RENOMMÉS ONT DÉCOUVERT CE MATÉRIAU.



Meubles et objets de design en béton ne plaisent pas à tout le monde. Trop froids, sans âme, dit-on. On ne trouve encore que peu de meubles en béton dans les ménages suisses. Cependant, des spécialistes sont convaincus que les objets de design en béton ont le vent en poupe. Il existe déjà des «lounges» où des novateurs conviviaux boivent leurs drinks non

plus sur des sièges en peluche, mais sur des meubles rigides en béton. Ce matériau a bien des avantages: il peut être combiné avec d'autres matériaux, par exemple avec du bois chaleureux ou du métal froid. Sa surface peut être affinée et offrir un bel aspect par le polissage ou le cirage. On peut aussi ajouter des couleurs au béton, avec lequel on crée des objets et des meubles de style sobre: d'où leur aspect très moderne et d'une beauté permanente. Les meubles en béton répondent à l'esprit de notre époque et conviennent parfaitement à des appartements «puristes». Il est vrai que le béton a un important inconvénient: son extrême lourdeur. Il ne figurera jamais parmi les «poids plumes». Si on veut compléter l'ameublement avec des meubles en béton – surtout dans une ancienne construction –, il est prudent de mesurer la portance du sol.

«LES POSSIBILITÉS DE CRÉATION SONT PRATIQUEMENT ILLIMITÉES»

Stefan Zwicky, architecte et designer renommé, a déjà présenté en 1980 au Musée des Beaux-Arts de Berne un siège en béton. Quelle est la réaction des gens face à une œuvre d'art en béton? «Les visiteurs ont été étonnés, mais dans un sens positif. Dans l'ensemble, les réactions ont été très bonnes», déclare S. Zwicky. Le designer a découvert très tôt le béton comme matière première de ses objets, alors que personne ne l'utilisait sous cette forme. «Je travaillais alors dans le bureau Trix et Robert Hausmann. Tous deux ont souvent fait des expériences avec une «distanciation» du matériau. A cette époque, j'ai étudié à fond l'œuvre de Le Corbusier, qui a souvent travaillé avec le béton». Pourquoi Zwicky utilise-t-il le béton lourd pour ses objets de design? «La modernité me fascine; ce matériau était alors souvent utilisé. Le siège était certes une pièce unique, au maximum d'une petite série. Normalement j'ai recours traditionnellement pour la construction – et ce aussi pour les intérieurs, par ex. pour des blocs-cuisine ou des sols». Que le béton soit aux yeux de beaucoup synonyme d'ennui, Zwicky ne le comprend pas: «Celui qui s'exprime ainsi n'a pas vu le caractère fascinant du béton. Ces sceptiques devraient observer de plus près. Le béton se prête à des usages mul-

tiples et peut être ouvert de multiples façons. Par exemple, on peut donner à la surface une finition lisse ou grumeleuse, sombre ou claire. Ce matériau peut donner naissance à des œuvres captivantes. Les possibilités créatrices et l'ouvrabilité sont pratiquement illimitées – d'où le prestige de ce matériau pour l'artiste et l'architecte. Le béton permet de réaliser de manière impressionnante les idées et visions créatrices.» Il faut espérer que ce matériau poursuive sa marche triomphale non seulement parmi les designers et architectes, mais encore dans l'architecture d'intérieur – afin de sortir enfin de la vie végétative où on l'avait relégué. ■

STEFAN ZWICKY

Stefan Zwicky est architecte BSA/SIA et architecte d'intérieur VSI. Agé de 56 ans, il dirige à Zurich son propre bureau d'architecte, avec vocation spéciale pour l'architecture d'intérieur, les expositions et le design d'ameublement. S. Zwicky a réalisé notamment des projets de meubles pour Röthlisberger, de Sede, Thonet et Wogg, et est l'initiateur et l'aménagiste de l'exposition internationale de design «Nouveaux espaces» à Zurich. Très occupé, il réserve une place prioritaire à l'habitat et participe peu à des événements à l'extérieur. Aux week-ends, il se plaît dans les paysages de montagne. (info@stefanzwicky.ch)

Lavabo et meubles en béton de la collection actuelle
ART concrete, www.art-concrete.ch





RAPPORT DE GESTION 2007 – RÉSUMÉ

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DES INTÉRÊTS DE L'INDUSTRIE SUISSE DES GRAVIERS ET DU BÉTON ET CONTRIBUONS À CE QU'ON ACCORDE À L'APPROVISIONNEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE SUISSE EN MATIÈRES PREMIÈRES L'IMPORTANCE QUI LUI REVIENT VU SON RÔLE DE PREMIER PLAN. NOUS ATTACHONS UNE GRANDE IMPORTANCE À LA RESPONSABILITÉ DES CHEFS D'ENTREPRISE ET À LA PRÉSERVATION DE LEUR MARGE DE MANŒUVRE. LA FERMETURE DU CIRCUIT DES MATIÈRES PREMIÈRES EST POUR NOUS UN OBJECTIF PRIMORDIAL ET NOUS SIGNALONS OÙ IL EST URGENT DE PRENDRE DES MESURES.

Ont été au premier plan dans le secteur politique, en 2007, les thèmes aménagement du territoire, environnement, air et recyclage. Nous nous concentrons sur divers problèmes relatifs à l'aménagement du territoire, tels que le rôle de la pesée des intérêts, le prélèvement de la valeur ajoutée et l'interaction aménagement du territoire – politique environnementale. Lors de divers entretiens avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) plusieurs de ces thèmes ont été discutés. L'interaction entre l'aménagement du territoire et la politique environnementale a été thématifiée avec des parlementaires et il faut se baser sur le fait que ces thèmes vont, dans un proche avenir, notamment à l'occasion de la révision, prévue pour 2008, de la loi sur l'aménagement (LAT), revêtir un caractère brûlant. Autres thèmes ayant exigé de grands efforts: la révision de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites contaminés et particulièrement la redevance – incluse dans ce texte – sur les dépôts de matières inertes, ainsi que la révision de la directive sur les déchets de construction minéraux. Nous avons pu

obtenir que la révision de la directive sur les déchets de construction minéraux se base sur les nouvelles normes européennes pour granulats pierreux. Dans ce secteur, notre Association a pu fournir des informations essentielles pour d'importantes décisions de principe. Sont entrées en vigueur en 2007 les dispositions révisées de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) en ce qui concerne les parcs naturels. Bien que dans ce secteur nous n'ayons pas réussi à faire valoir toutes nos idées, il en est résulté une réglementation avec laquelle nous pouvons vivre.

Dans le domaine technique, il s'est agi en priorité, en 2007 aussi, de mettre en œuvre les nouvelles normes européennes pour les matériaux de construction pierreux. Nous sommes intéressés à des réglementations simples et pratiques. Nous collaborons activement au sein de divers organes européens et nous efforçons d'une part de percevoir assez tôt les développements techniques, et d'autre part de les influencer dans le cadre des possibilités. Les divers pays ne peuvent plus faire valoir des

besoins spécifiques de normes que dans le cadre des préfaces et appendices nationaux.

En collaboration avec la Société suisse des ingénieurs et architectes (sia) et l'Association suisse des professionnels de la route et du trafic (VSS), nous nous efforçons de contribuer à des solutions répondant aussi aux besoins de l'industrie. La collaboration entre l'ASGB et la sia n'est pas encore optimale. C'est notamment en rapport avec l'appendice national à la norme pour le béton et l'utilité de certains tests exigés par l'appendice que surgissent régulièrement des divergences d'opinions. L'ASGB se fixe pour but important l'approfondissement de la collaboration avec la sia et d'autres organisations techniques.

Les séminaires de formation ASGB de 2007 se sont déroulés durant plus de 10 journées. Nous constatons avec plaisir que l'auto-déclaration dans le cadre de la solution de branche sécurité au travail et protection de la santé a été étendue avec succès et entre-temps a des échos positifs parmi les entreprises. Le summum social de l'année 2007 pour le gravier et le béton a été l'assemblée générale, qui a eu lieu au théâtre de Tell à Altdorf et a été organisée à la perfection par les entreprises locales de gravier et de béton.

Pour notre Inspectorat, 2007 a été de nouveau une année couronnée de grands succès. Les clients et les autorités se sont exprimés de manière absolument positive concernant les inspections 2007. L'Inspectorat montre que notre branche applique le principe de l'auto-responsabilité non seulement en théorie, mais jour après jour dans la pratique. En 2007, nous avons élaboré le concept ASGB de garantie de recultivation. La plupart des membres ASGB paient chaque année plusieurs milliers de francs de primes pour des garanties de recultivation exigées par les cantons pour le cas où l'entreprise ferait faillite avant l'achèvement des travaux de recultivation. Grâce à la garantie ASGB de recultivation, qui est offerte exclusivement aux membres surveillés par l'Inspectorat, ces charges financières peuvent être notablement réduites. La garantie ASGB de recultivation doit être lancée en 2008.

La demande de prestations de services de notre secteur spécialisé «nature et environnement» s'est aussi développée de façon réjouissante. Les prestations de services sont offertes aux membres au prix coûtant. En Suisse romande, on a aménagé le premier «site pédagogique gravière» et

des sentiers didactiques proches de la nature ont été créés dans plusieurs gravières. La gravière n'est plus seulement une précieuse source de matières premières, mais encore une oasis naturelle, constituant un biotope pour de nombreuses espèces rares de la faune et de la flore. L'exploitation de gravier est une affectation du sol temporaire. Après achèvement de l'exploitation, on reconstitue dans la règle, grâce à une recultivation soignée, une surface agricole fertile. Ces processus sont malheureusement peu connus dans le public. Le matériau de construction béton est aussi méconnu: ses avantages écologiques et économiques sont encore sous-estimés. Avec un travail ciblé de relations publiques, en priorité au moyen de l'INFO ASGB dans sa nouvelle conception, nous nous efforçons de combler cette lacune et d'informer de manière approfondie les groupes cibles les plus importants. Nous avons spécialement à cœur d'informer nos membres rapidement, de manière transparente et compétente, sur toutes les actualités importantes pour la branche par notre Homepage, par circulaires et au moyen de l'Industrie suisse des Matériaux de Construction (DSB).

Je remercie sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué au cours de l'année passée au succès de l'ASGB.

Martin Weder, directeur



LES PROBLÈMES POLITIQUES LES PLUS IMPORTANTS

- L'air (suie de diesel, CO₂, NO_x et sable siliceux),
Changements de l'Ordonnance sur la protection de
l'air dans le secteur machines de chantier
- Aménagement du territoire, révision de la loi sur
l'aménagement du territoire
- Parcs naturels (révision partielle de la loi sur la
protection de l'environnement)
- Révision de l'Ordonnance sur la taxe pour
l'assainissement de sites contaminés (OTAS)
- Révision de la directive concernant déchets de
construction minéraux
- Révision de la directive technique sur le traitement
des déchets (OTD)
- Politique sociale, Convention nationale

LES PROBLÈMES TECHNIQUES LES PLUS IMPORTANTS

- Mise en œuvre de la norme pour le béton
SN EN 206 :1 – 2000; révision 2010
- Appendice national à la norme pour le béton
SN EN 206 :1 – 2000; questions critiques et adaptation
- Normes granulats pierreux y compris appendices
- Adaptations de normes spécifiques au recyclage
- Optimisation de l'autoévaluation (check-list), en
ce qui concerne la sécurité au travail et la protection
de la santé
- Collaboration SUVA-Inspectorat
- Réaction alcali-granat (RAG)

FORMATION ET SESSIONS ASGB

- Vérificateur béton et mortier avec certificat
fédéral de capacité
- Coordinateur sécurité au travail / protection de la santé
- Inspecteur ASGB
- 12 sessions spécialisées
- Assemblée générale

Vous trouvez dans le rapport de gestion circonstancié des détails concernant les activités particulières. Vous pouvez le télécharger sous www.asgb.ch (Rubrique «actuel») ou le commander auprès de l'Office central (info@asgb.ch / tél. 031 326 26 26).



ONT COLLABORÉ ACTIVEMENT AU TRAVAIL DE L'ASSOCIATION EN 2007 (JOUR DE RÉFÉRENCE 31.12.2007):

MEMBRES DU COMITÉ ET OFFICE CENTRAL

Président: Jacques W. Grob Grob Kies AG, Oberer Flooz, 9620 Lichtensteig **Vice-présidents:** Marius Jungo, Kieswerk Kiemy AG, Velgaweg 15, 3186 Düringen, André Renggli, c/o Griston Holding AG, Kieswerkstrasse, 7204 Untervaz
Membres: Franz Sepp Arnold, c/o Arnold & Co. AG, Sand- und Kieswerke, Seestrasse 11, 6454 Flüelen, Jean-Marc Furrer, c/o Implenia Construction SA, Valbéton, rte de Vissigen 20, 1950 Sion, Daniel Kästli, c/o Kästli AG Bauunternehmung, Grubenstrasse 12, 3072 Ostermundigen, Erwin Müller, c/o Sebastian Müller AG, Kies- und Betonwerke, Bohler, 6221 Rickenbach, Paul Niederer, c/o Jura-Holding, Zurlindeninsel 1, 5001 Aarau, Oliver Osswald, c/o Holcim AG (Schweiz), Hagenholzstrasse 83, 8050 Zurich, Andreas Röthlisberger, c/o VKB Aargau, Jurastrasse 4, 5001 Aarau, Ulrich Widmer, c/o KIBAG, Seestrasse 404, 8038 Zurich **Office central:** Association suisse de l'industrie des Graviers et du Béton, Bubenbergrplatz 9, 3011 Berne, tél. 031 326 26 26, fax: 031 326 26 29, info@asgb.ch, www.asgb.ch **Directeur:** Martin Weder **Responsable technique** Giuseppe Manitta **Chef Inspectorat:** Gerhard Rätz **Responsable nature/environnement:** Beat Haller **Stagiaire nature/environnement:** Andrea Brunner **Collaboratrices commerciales:** Petra Liechti, Isabelle Pfister, Patricia Spühler, Silvia Zbinden



MEMBRES DES COMMISSIONS

Délégation: J.W. Grob, Lichtensteig, président, Marius Jungo, Düdingen, A. Renggli, Untervaz, M. Weder, Berne **Commission technique Inspectorat:** M. Jungo, Düdingen, président, R. Blumer, Oppligen, J. Klages, Untervaz, R. Meister, Zurich, G. Rätz, Berne, A. Roth, Uttigen, M. Sanchez, Eclépens, M. Weder, Berne **Commission politique:** D. Schneuwly, Fribourg, président, F.S. Arnold, Flüelen, A. Baumann, Zoug, A. Renggli, Untervaz, A. Röthlisberger, Aarau, R. Saxer, Zurich, R. Walder, Zofingue, M. Weder, Berne **Commission environnement:** A. Röthlisberger, Aarau, président, T. Hurni, Sutz, G. Manitta, Berne, K. Marti, Zell, R. Meister, Zurich, T. Merz, Gebenstorf, J. Wyss, Niederpipp, **Commission Marketing et Média:** E. Müller, Rickenbach, président, D. Aeby, Eclépens, M. Gerber, Zurich, U. Hofer, Wil, U. Koch, Appenzell, G. Rebetez, Tentlingen, M. Weder, Berne **Commission technique:** G. Frenzer, Würenlingen, président, P. Baumann, Berne, M. Brianza, Bâle, F. Galimberti, Pollegio, T. Henoeh, Würenlingen, D. Kästli, Ostermündigen, M. Knecht, Wildegg, G. Manitta, Berne, C. Pilloud, Cornaux, R. Rageth, Coire, U. Schaufelberger, Zurich, P. Schüpbach, Hindelbank, J. Steck, Winterthur, K. Strahm, Péry, R. Wirz, Kölliken. **L'ASGB remercie tous les membres des commissions pour leur précieuse collaboration.**

